

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Saguenay conclut une nouvelle convention collective avec ses brigadiers scolaires

Saguenay, le 9 septembre 2026 – La Ville de Saguenay est heureuse d’annoncer le renouvellement de la convention collective de ses 79 brigadiers et brigadières scolaires. D’une durée de cinq ans, la nouvelle entente couvre la période allant du 31 août 2025 au 31 août 2030.

L’entente de principe, entérinée par les parties le 18 juin 2026, est le fruit de quatre rencontres de négociation efficaces et fructueuses. Les discussions avaient notamment pour objectif de maintenir des conditions de travail attrayantes et adaptées à la réalité de la fonction de brigadier scolaire, tout en permettant à la Ville de demeurer un employeur de choix.

« Un brigadier, c’est la personne qui veille à ce qu’une partie du trajet vers l’école se fasse en toute sécurité, peu importe la saison. Ce rôle, qui fait partie intégrante de notre Service de police, est fondamental pour les familles de Saguenay. C’est pourquoi je suis satisfait du renouvellement de cette convention collective : c’est une reconnaissance de la juste valeur de leur travail », a déclaré M. Luc Boivin, maire de Saguenay.

Parmi les nouveautés prévues dans la convention collective figure la mise en place d’un projet pilote créant la fonction de chef d’équipe – brigade scolaire. Cette nouvelle fonction permettra notamment d’accompagner, de soutenir et de conseiller les brigadiers scolaires dans leur travail quotidien sur l’ensemble du territoire. Le chef d’équipe contribuera également à l’appréciation de leur travail et à leur développement, tout en assurant un soutien aux opérations quotidiennes et un lien entre les brigadiers et leur supérieur immédiat.

La nouvelle convention prévoit également une augmentation salariale de 3 % pour 2025, puis de 2,5 % annuellement de 2026 à 2030. À cela s’ajoute la finalisation de l’exercice de maintien de l’équité salariale au 1^{er} janvier 2026.

La Ville remercie l’ensemble des personnes ayant participé aux négociations pour leur collaboration et leur contribution à la conclusion de cette entente.

-30-

Source : Service des communications
Ligne médias : 418 54MEDIA
(418 546-3342)